

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation	
08 /03 /2024	
Date d'affichage	
08/03/2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie du Village en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents : Jean-Claude MARTIN- Florence CARELLO - Isabelle CARDEAU- Jocelyne MAUREL- Didier FRAISSINET- Roland HUTTIER- Dolores PILLARD - Michel LOZANO - Sandrine GAIDON- Lydie CASARA

Pouvoirs : Jonathan PASCUTTO donne pouvoir à Dolores Pillard- Killian FAVRE donne pouvoir à Florence CARELLO – Jean-Paul PITOLA donne pouvoir à Jean-Claude MARTIN-

Absents: Valerie DADDIO- Stephane FRASCONI

Secrétaire de séance : Florence Carello

Délib : 01\_2024

### Objet : Aliénation d'un chemin rural-Lancement d'une enquête publique

Mes chers collègues,

La commune a été saisie par un tiers d'une demande pour aliéner le chemin cadastré situé sur les parcelles N°329 et 330 dont le plan est joint à la présente délibération.

Ce chemin ne relève d'aucun intérêt général. Cependant, cet avis est donné sous réserve que la commune obtienne l'avis favorable du commissaire enquêteur prévu à l'article L161-10 et R161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Pour respecter cette procédure, Le Conseil Municipal doit désormais se prononcer sur la mise en œuvre d'une enquête publique

**Le Conseil Municipal,**

**Oui l'exposé du Maire,**

**À l'unanimité,**

**CONSTATE** que ledit chemin ne présente aucun intérêt général pour la commune

**DECIDE** de lancer la procédure de cession d'un chemin rural prévue à l'article L161-10 et R161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre une enquête publique à ce sujet.

Le Maire,

Jean-Claude MARTIN

